

7. *Enfants infirmes*

Voir les recommandations du Comité parlementaire spécial de la sécurité sociale.

SOMMAIRE

En ce qui concerne les subventions à la tuberculose et aux maladies mentales et vénériennes, il est proposé qu'elles soient accordées à la condition que les provinces s'en prévalent dans les cinq ans qui suivront l'approbation du Gouverneur en conseil.

Le tout respectueusement soumis à la considération de l'honorable Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, ce troisième jour de mars 1944.

R. B. BRYCE,
*Enquêteur financier, ministère des
Finances.*

H. C. HOGARTH,
*Inspecteur en chef adjoint de l'impôt
sur le revenu.*

J. E. HOWES,
*Personnel de recherches, Banque du
Canada.*

E. STANGROOM,
*Directeur en chef de l'assurance, Com-
mission d'assurance-chômage.*

J. T. MARSHALL (*président*),
Bureau fédéral de la statistique.

Monsieur le président, j'ajouterai simplement que le gouvernement n'a pas été saisi de ce rapport, le ministère le transmet à ce Comité pour étude et considération.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Mackenzie. Est-ce que le Dr Heagerty présenterait les membres du comité?

Le Dr HEAGERTY: Permettez-moi de vous présenter M. Marshall, chef du service de la statistique démographique, Bureau fédéral de la statistique. M. Marshall est membre du comité consultatif de l'assurance-santé, et comme il est président du comité des finances, je vais lui demander de présenter les autres membres du comité.

M. MARSHALL: Merci, docteur Heagerty. Monsieur le président, je voudrais vous présenter d'abord M. J. E. Howes, puis MM. H. C. Hogarth, E. Stangroom et R. B. Bryce.

Le PRÉSIDENT: A-t-on des questions à poser au sujet de ce rapport? Vous vouliez poser une question, docteur McCann?

M. McCANN: La question que j'avais posée se rapportait à la subvention relative à la tuberculose. Je constate qu'elle est établie sur le taux de mortalité. On pourrait l'accorder aussi en s'appuyant sur des données plus précises par rapport au nombre de personnes renvoyées des sanatoriums dans chaque zone, après guérison.

Le Dr HEAGERTY: Comme le sait le Dr McCann, nous ne parlons pas de personnes renvoyées de l'hôpital comme des personnes guéries. Vous le savez tout aussi bien que moi, docteur McCann, on appelle ces cas-là des cas arrêtés. De plus, le nombre de cas arrêtés ou guéris ne constitue pas une indication du nombre exact de cas de tuberculose dans une collectivité. Le seul véritable indice